#### **COMPTE RENDU**

# Réunion du bureau ASCE Bordeaux mardi 12 juin 2018

# Ordre du jour

2
2
2
3
3
3
3
4
4
4
4
6

La première réunion du nouveau bureau local de Bordeaux s'est déroulée dans la matinée du mardi 12 juin 2018 dans le local ASCE en présence de :

- · Claudine Muller
- . Emma Ramon
- Marie Abram
- · Sophie Besancenez
- Cathy Charmes
- · Ronan Floch
- · Patrick Candeau
- Alain Soudeix
- · Alain Baus
- Eddy Handtschoewercker
- · Christophe Simonet

Absent excusé : Aurélien Andrieu.

## 1. Composition du nouveau bureau pour la période 2018-2019

La composition du nouveau bureau bordelais ainsi que la répartition des postes figure en annexe du présent compte rendu.

#### 2. Trésorerie

Claudine et Emma attirent l'attention des membres du bureau sur le respect du budget prévisionnel 2018 approuvé lors de la dernière AGO.

Emma propose d'organiser une réunion avec les responsables de section afin de faire un point sur le budget prévisionnel 2018 et anticiper sur la préparation du budget prévisionnel 2019.

Il est rappelé que les responsables de sections sont tenus de :

- s'assurer que leurs membres sont à jour de leurs cotisations annuelles à l'ASCE ainsi qu'à la section.
- pour les sections sportives, conformément à la directive de la FNASCE, demander à chaque participant de fournir à l'ASCE un certificat médical, daté de moins d'un an, précisant l'absence de contre-indication à la pratique de l'activité sportive exercée. Cette disposition ne s'impose pas aux licenciés à la fédération du sport concerné par la section.
- fournir à l'ASCE le listing des participants, en particulier dans le cadre de sorties financées par l'ASCE.
- reverser régulièrement, à la permanente ou à la trésorière, le cas échéant, les éventuels paiements réalisés par les membres de la section (par chèque ou espèces) ; cela permettra un suivi rigoureux de la comptabilité.

Les responsables des sections Badminton/squash et Espagnol, réclament une rallonge de budget pour 2018. Celle-ci sera décidée en septembre lorsque la trésorière aura fait un point sur la trésorerie. À noter que le budget prévisionnel 2018 de la section Espagnol a été établi par Marina Milan (responsable de la section Espagnol) sur la base de 15 participants, or la section ne compte que 5 membres à ce jour ; Marina demande une rallonge de 170 € afin de combler la différence.

Section Guitare : Emma précise que certains adhérents ne se sont pas encore acquittés de leur participation financière. La poursuite de cette activité à partir d'octobre 2018 est remise en question en raison du coût de revient à l'ASCE.

#### 3. Journées DASCE 2018

Les prochaines journées DASCE sont programmées en octobre 2018 à la Bourboule. Ce rassemblement annuel, d'une durée de 2 jours, est organisé sur des ateliers de réflexion et d'échanges sur les thématiques sport, culture et entraide. Les vice-présidents des commissions concernées de chaque ASCE y sont principalement conviés. Claudine a déjà fait une réservation pour 2 personnes. Sont susceptibles de représenter notre ASCE: Claudine, Cathy ou Sophie. À confirmer en septembre. A noter que la convention ASCE/Cerema prévoit la prise en charge de 3 personnes (autorisation d'absence, frais de déplacement à hauteur des forfaits administratifs, véhicule de service).

#### 4. Points sur les activités en cours et à venir

Finalisation du calendrier 2018 des activités et sorties ASCE : Ronan demande la matrice du calendrier afin de pouvoir éditer le calendrier 2018.

Cours de cuisine : un acompte a été versé pour le prochain cours.

#### Activités à venir :

- · Distillerie (Eddy) : date à fixer.
- · Balade en chalan (Eddy) : programmée le 16 septembre.
- · Cité du vin (Christophe) : à programmer en octobre ou novembre.
- · Escape game : à programmer en novembre.
- Padle tennis (Eddy) :
- Thalasso: sondage en cours Octobre/novembre 2018 ou bien report en 2019.
- Karting (Aurélien) : programmé le 17 juin.

#### 5. Journée du personnel Cerema

Journée à priori prévue en octobre 2018. Voir si à l'instar de l'année dernière, le Cerema souhaite confier une partie de l'animation à l'ASCE.

#### 6. Matériel et fourgon

Stéphane Berthelot (SG) s'est proposé pour soumettre aux Domaines la vente de notre fourgon et suivre ce dossier. Le fourgon serait alors vendu en l'état ce qui dédouanerait l'ASCE de toute responsabilité en cas de contentieux et nous affranchirait du contrôle technique. Prix seuil fixé à 1000 €.

Frais engagés par Alain S. sur le fourgon à rembourser par l'ASCE.

#### 7. Inscriptions aux challenges nationaux

- Trail & marche à St Malo 13 au 15 octobre 2018 : 13 challengers intéressés dont 5 adhérents inscrits pour le trail et 8 pour la marche. Financement par l'ASCE de 450 € prévu pour 5 participants au budget prévisionnel 2018. Il est envisagé, si impossibilité de trouver un financement supplémentaire, de reporter à l'année prochaine le séjour thalasso (Marie-Claude Niel-Aubin a été chargée de l'organisation de ce séjour ; une enquête sera prochainement lancée pour statuer sur l'opportunité de ce séjour). Discussions sur le principe de ventilation des lignes budgétaires et sur le subventionnement des challenges (sujet à traiter lors d'une prochaine réunion). Décision de reporter l'achat du babyfoot et du jeu de fléchettes. Il est finalement décidé de subventionner ce challenge à hauteur de 80 € /participant pour 13 personnes, avec ponction sur l'enveloppe de la section marche si besoin.
- Karting à Lutz-en-Dunois 28 au 30 septembre 2018 : 4 places prévues. La sortie karting du 17 juin servira de qualification pour le challenge.
- VTT à Moirax (près Agen) 21 au 23 septembre 2018 : 3 adhérents inscrits.
- Pétanque à St Saulve (dans le norrrrrd) 24 au 26 août 2018 : pas de participant ASCE33Cerema.

#### 8. Club inter-entreprises Meyclub

Meyclub : le montant annuel de l'adhésion est relativement cher = 1700 €/an

Claudine envisage, avec l'accord unanime du bureau, de changer de prestataire. Elle a pris contact avec la société Cesame dont le montant d'adhésion par adhérent est plus élevé mais qui propose d'ajuster la déclaration du nombre d'adhérent, partant du principe que bon nombre n'ont pas recours à ce service de billetterie. Il s'agit d'une société plus associative et localisée dont moins de prestations nationales. Avant de valider définitivement le changement faire une évaluation des critères de service.

#### 9. Arbre de Noël

Enveloppe pour le Noël 2018 (hors dotation ministérielle de 40 €/enfant) de 2500 € répartis entre le CLAS (1500 €) et l'ASCE (1000 €).

L'offre faite par Grain de folie est écartée car trop chère. La sortie cirque Médrano ayant été organisée l'année dernière, elle ne sera pas reconduite cette année.

La commission Arbre de Noël est chargée de trouver une activité ou un spectacle. Voir avec l'école du cirque de Bordeaux.

La date sera fixée quand le spectacle aura été trouvé.

#### 10. Organisation de la permanence (horaires – achats groupés – sorties)

La présidente remercie Emma et Ronan pour leur collaboration dans les échanges avec notre permanente, en particulier de l'avoir suppléé lors de l'entretien professionnel de Jenny réalisé par la présidente de la FNASCE et de son vice-président.

Malgré la mise au point lors de cette rencontre et la prise en compte de certaines demandes de Mme Chancelle, les relations restent tendues avec la trésorière, la présidente et d'autres membres du bureau.

Mme Chancelle a fait une demande de mutation ; en attente de la décision de la CAP. Le contrat de MAD de 3 ans prend fin le 31 décembre 2018, autrement dit, faute d'obtenir sa mutation, elle sera réintégrée dans son précédent service (CPII) à partir de janvier 2019. À noter que Joëlle GAU, présidente de la FNASCE, a confirmé que le poste de MAD à l'ASCE33cerema serait maintenu. Ronan propose d'afficher alors le poste en susceptible d'être vacant pour prise de poste dès janvier 2019. Dans le cas où personne ne candidate, une délégation de temps sera nécessaire pour qu'un ou des membres du bureau puissent assurer les tâches récurrentes liées au fonctionnement de l'association. Le recours à une personne extérieure sous contrat peut également être envisagé.

D'ici là, il peut être opportun de revoir notre organisation notamment le qui fait quoi, et établir clairement les procédures à suivre pour chaque action menée pour le compte de l'ASCE.

Penser, en l'absence de Mme Chancelle, à renseigner la main courante à chaque fois qu'on est amené à réaliser une prestation ou une manipulation financière. Faire une copie des chèques réceptionnés.

#### 11. Points divers

- Mutation de Marie Abram en septembre 2018 pour la DTTM à Arcachon. Poste ASCE à pourvoir.
- Mutation fort probable de Ronan Floch en septembre 2018 pour la subdivision maritime de Soulac. Poste ASCE à pourvoir.
- Site ASCE33Cerema Contacter le service communication de la FNASCE pour étudier la possibilité d'hébergement de notre site sur celui de la fédération. Voir Philippe BREMER pour le site serveur.
- Taille-haie électrique en panne: facture d'achat à récupérer pour vérifier si la garantie est toujours valable. Toutefois Eddy affirme avoir utilisé le taille-haie en 2015; l'appareil n'est donc plus sous garantie.
- Marie souhaite utiliser la motobineuse, mais elle est en panne et ne sera pas réparée. Alain S. se propose de l'amener chez le ferrailleur Decons au Pian Médoc.

· Sophie s'interroge sur le fonctionnement de l'espace bibliothèque.

La présidente

Le Secrétaire

CEREMA / DeTerso ASCE 33 CEREMA rue Pierre Ramond CS 60013

33166 ST MEDARD EN JALLES Tél. 05 56 70 67 06

# 12. Annexe 1 – Composition du bureau de bordeaux année 2018-2019

Président(e)

Claudine MULLER

Vice-président

Ronan FLOCH

**Trésorière** 

Emma RAMON

Secrétaire

Christophe SIMONET

#### **COMMISSION SPORTS**

Vice-président

Eddy HANDTSCHOEWERCKER

**Adjoints** 

Aurélien ANDRIEU et Patrick CANDEAU

#### **COMMISSION CULTURE / LOISIRS**

Vice-Présidente

Cathy CHARMES

**Adjoint** 

Alain BAUS

#### **COMMISSION ENTRAIDE**

Vice-Présidente

Claudine MULLER

Adjoint

Ronan FLOCH

#### **COMMISSION ARBRE DE NOËL**

Responsable

Christophe SIMONET

**Adjointe** 

Emma RAMON

#### **COMMISSION COMMUNICATION – Intranet et Internet**

Responsable

Sophie BESANCENEZ

**Adjoint** 

Eddy HANDTSCHOEWERCKER

#### MOBIL HOME

Responsable

Alain SOUDEIX

**Adjointe** 

Claudine MULLER

#### **MATERIEL DE SKI**

Responsable

Hervé LUCQ (hors bureau)

adjoint

**Christophe SIMONET** 

#### **ACHAT et ENTRETIEN MATERIEL**

Responsable

Alain SOUDEIX

#### PARTAGE SOLIDAIRE - CORRESPONDANT DLB

Responsable

Alain BAUS



# 13. Annexe 2 – Liste des responsables de section à BORDEAUX Année 2018-2019

Section	Responsable	N° contact	Lieu de pratique
BADMINTON	Alain BAUS Damien LESBATS	05 56 70 67 58 05 56 70 63 02	Pessac
ESPAGNOL	Marina MILAN	05 56 70 66 02	Site ASCE
FITNESS	Enora PARENT	05 56 70 66 31	Salle ASCE mardi et jeudi 12h à 13h
GOLF	Aurélien ANDRIEU	05 56 70 66 23	Extérieur site ASCE
GUITARE	Stéphane MAGRI	05 56 70 66 17	Site CeremaSO
MARCHE	Sophie BESANCENEZ	05 56 70 64 75	Site ASCE mercredi 12h15 à 13h15
RUGBY	Sébastien BAUDET	06 09 64 31 96	Extérieur site ASCE/ salle ASCE le jeudi soir
SOCCER 5	Laurent CORTINAS	05 56 70 66 18	Mérignac
TENNIS	Grégory BORDERON	05 56 70 66 83	Cours de tennis site ASCE
THÉÂTRE	Mireille BERGER Dominique DUPUIS	06 23 14 24 24 05 56 16 60 74	Salle ASCE mardi à partir de 17h30
TIR	Alain RENARD	06 01 31 17 61	Lacanau
VTT	Hervé LUCQ Christophe SIMONET	05 56 70 65 31 05 56 70 64 63	Site ASCE lundi mardi jeudi de 12h à 13h30
YOGA	Carole RIFFE-CHAMBRET	05 56 70 66 20	Salle ASCE 12h à 13h15
Abonnements			THE PAST LESS HER
Girondins UBB / BOXERS	Aurélien ANDRIEU Christophe SIMONET	05 56 70 66 23 05 56 70 64 63	

# 14. Annexe 3 – Composition COMITE DIRECTEUR

#### Année 2018-2019

Président(e) Claudine MULLER - Bdx

1er Vice-Président(e) Nathalie DAIX - Tise

Vice-président Ronan FLOCH - Bdx

Trésorière Emma RAMON - Bdx

Trésorière adjointe Bruna CHANEL-OLIVE - Tise

Secrétaire Christophe SIMONET – Bdx

Secrétaires Adjoints Marie ABRAM – Bdx / Olivier SERRES – Tise

#### **COMMISSION SPORTS**

Vice-président Eddy HANDTSCHOEWERCKER – Bdx / Olivier SERRES - Tlse

Adjoints Aurélien ANDRIEU / Patrick CANDEAU – Bdx

#### **COMMISSION CULTURE / LOISIRS**

Vice-Présidente Cathy CHARMES – Bdx / Brice DUBLY – Tise

Adjoint Alain BAUS – Bdx / Martine MAZIER - Tise

#### **COMMISSION ENTRAIDE**

Vice-Présidente Claudine MULLER - Bdx

Adjoint Ronan FLOCH – Bdx

#### **COMMISSION COMMUNICATION – Intranet et Internet**

Responsable Sophie BESANCENEZ – Bdx

#### **AUTRES ACTIVITES**

Responsables Alain SOUDEIX – Bdx

Jean-Claude MERCADAL – Nicolas BOULLIER – Tise

#### **COMPTE RENDU**

# Assemblées Générales Extra ordinaires mardi 15 mai et mardi 12 juin 2018

#### 1. Préambule

L'objet de ces assemblées générales extraordinaires porte sur l'adoption des nouveaux statuts de l'association ainsi que du nouveau règlement intérieur. Suite à la déclaration d'utilité publique de la FNASCE, les statuts des ASCE rattachées à la FNASCE doivent être harmonisés. Chaque ASCE est donc tenue d'adopter les statuts cadres définis par la FNASCE.

Une première assemblée générale extraordinaire s'est tenue le mardi 15 mai sur les sites de Toulouse et de Bordeaux par visio conférence.

Pour le site de Bordeaux et Toulouse, le quorum (2/3 des membres actifs) a atteindre était de : 144 votants (101 Bdx + 43 Tlse).

A l'ouverture de la séance, le nombre de votants était de : 127 (83 Bdx + 44 Tlse) Le quorum n'a pas été atteint pour Bordeaux contrairement à Toulouse.

Les participants Toulousains étant réunis nombreux en salle de visio-conférence, il a été décidé en commun accord avec les élu(e)s présents sur les deux sites de maintenir l'AGE à Toulouse pour éviter une nouvelle demande d'autorisation d'absence et ne pas charger l'emploi du temps professionnel des collègues.

Conformément aux statuts de l'association alors en vigueur, une deuxième assemblée générale extraordinaire a été programmée pour le site de Bordeaux dans un délai maximal de 30 jours, le mardi 12 juin 2018, au Cerema SO à Caupian.

## 2. AGE Toulouse du 15 mai 2018

Cette assemblée générale extraordinaire s'est déroulée de 15h00 à 16h30 par Visioconférence - salle VEGA à Bordeaux et Salle CAPITOLE à Toulouse.

La séance a été présidée par Claudine Muller, présidente de l'ASCE 33 Cerema et Nathalie DAIX, vice-présidente sur Toulouse. Le secrétariat de la séance est assuré par Christophe Simonet.

La présidente a présenté les modifications apportées aux statuts de l'association et au règlement intérieur, en particulier les nouveautés telles que la définition des différentes catégories de membres.

Les sujets débattus en séance sont les suivants :

- Cotisation des membres « Occasionnels » : il est confirmé que ces membres ne peuvent bénéficier de la subvention du service. Aussi, l'assemblée décide que dans le cas où un adhérent occasionnel désirerait exceptionnellement participer à plusieurs activités dans la même année, il devra s'acquitter d'une cotisation de 5€ pour chaque activité pratiquée. L'assemblée demande que la phrase « Leur adhésion est à la journée et individuelle » n'apparaisse pas dans les statuts et soit déplacer dans le règlement intérieur, en supprimant la notion d'adhésion à la journée.
- Cotisations membres « Extérieurs »: le tarif d'adhésion pour les membres extérieurs est fixé à 30€. Ils ne peuvent pas bénéficier de la subvention du service.
- Réunions du comité directeur : confirmation de l'organisation de deux réunions au minimum par an du comité directeur. Le bureau pourra se réunir autant de fois qu'il le souhaite.
- Trésorerie et comptabilité : le principe d'indépendance comptable des deux sites est maintenu. Centralisation des comptes en fin d'année.
- Cotisation des « Actifs Libérés retraités » : Toulouse souhaite maintenir un montant de cotisation inférieur pour les membres actifs en situation de retraite. Ronan Floch rappelle que le montant de la subvention annuelle allouée par le Cerema SO ne prend pas en compte les retraités et qu'à ce titre il est justifié que le montant d'adhésion soit le même que celui des membres actifs en activité, considérant qu'ils bénéficient des mêmes services. L'assemblée décide de maintenir pour le site de Toulouse deux tarifs distincts d'adhésion, à faire voter chaque année. Le site de Bordeaux soumettra au vote ce principe aux adhérent(e)s lors de l'AGE du 12 juin. A préciser dans le règlement intérieur.
- Organisation des assemblées générales ordinaires : mettre dans le RI la possibilité d'une AG par site.

Claudine précise que chaque ASCE ne peut être représentée que par un(e) seul(e) président(e). Il n'est plus possible d'avoir une co-présidence. De ce fait, Nathalie DAIX, sera 1ère Vice-présidente au sein du Comité Directeur.

Nathalie Daix s'engage à faire parvenir à Bordeaux la liste d'émargement des présents et représentés à la séance.

L'ensemble des points soumis à modification ont été abordés.

A l'issue de cette AGE, suite au vote favorable, les membres actifs présents et représentés du site de Toulouse ont approuvé les nouveaux statuts.

## 3. AGE Bordeaux du 12 juin 2018

Pas de quorum- adhérents présents ou représentés : 39 adhérents dont 13 présents et 25 pouvoirs.

La séance est présidée par Claudine Muller, présidente de l'ASCE 33 Cerema et le secrétariat de la séance est assuré par Christophe Simonet.

La séance s'est déroulée de 14h15 à 15h15.

La présidente présente à nouveau le contexte et les raisons de ce changement de statuts. Elle précise que les statuts modificatifs ont été envoyés à tous les adhérents par messagerie. Peu de modifications ont été apportées par rapport à nos statuts de 2014 qui tenaient compte déjà de l'ouverture à la communauté de travail. Elle informe des débats qui ont eu lieu lors de l'AGE du 15 mai 2018 en visio-conférence avec Toulouse.

La présidente précise que le comité directeur de l'ASCE 33 Cerema sera composé de 19 membres (7 élus représentant le site de Toulouse et 12 élus représentant le site de Bordeaux) qui devront se réunir à minima deux fois par an ; ce comité directeur sera dirigé par un seul président secondé par un premier vice-président ; chaque site disposera d'un bureau local qui pourra se réunir autant de fois qu'il le souhaitera ; la notion de quorum pour les AG ordinaires est spécifié. Elles se feront à la majorité simple des présents et représentés ce qui était déjà le cas pour notre association ; en ce qui concerne les AG extraordinaires, le quorum est fixé à 20 % des adhérents au lieu des 2/3.

La présidente rappelle que les membres extérieurs ont droit d'accès aux UA mais ils ne sont pas prioritaires sur les membres actifs. Lors de la validation de la demande d'UA, il est indispensable de cocher la case prévue pour signalement de la situation de l'adhérent.

Les points particuliers suivants sont débattus en séance :

- Possibilité d'ouvrir l'association à des personnes extérieures à la communauté métier. Cette disposition permet notamment d'assurer la pérennité des ASCE vis-àvis des réductions d'effectifs dans nos différents services de rattachement.
- Les nouveaux statuts cadres sont conçus pour faciliter les conventions avec services locaux.
- Définition des différentes catégories d'adhérents en particulier les membres actifs, membres extérieurs, membres occasionnels et les ayants-droit.
- Droit de vote accordé aux membres extérieurs et non aux membres occasionnels.
- · Choix maintenu d'une carte d'adhésion familiale ou individuelle des membres extérieurs mais cotisation différente.
- Droit aux services proposés par l'ASCE : l'assemblée décide de ne pas accorder la mise à disposition de la salle ASCE et du matériel aux membres extérieurs.

- . Montant d'adhésion des membres extérieurs fixé à 30€/an (cf RI).
- · Prévoir une cotisation supplémentaire pour les membres occasionnels (cf RI).
- Tarif unique pour tous les membres actifs de Bordeaux y compris les retraités.

#### Questions de l'assemblée :

- Grégory Borderon: la FFT n'acceptent pas les ayants-droit pour participent aux rencontres inter-entreprises s'ils ne possèdent pas une carte individuelle. Afin de permettre à nos adhérents ayants-droit, membres de la section tennis, de participer à ces matches, l'ASCE établira une carte d'adhérent gratuite aux personnes concernées. Cas de Grégory Borderon et Cécile Cortinas.
- Patrick Candeau: les petits enfants peuvent-ils bénéficier du statut d'ayantsdroits? La réponse est non; ils sont assimilés à des occasionnels ou à des extérieurs, à moins que l'ASCE les prennent en charge au titre de l'entraide (cf arbre de Noël).

Vote : nouveaux statuts votés à l'unanimité des présents et représentés.

Présidente de séance Claudine MULLER Secrétaire de séance Christophe SIMONET